

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 24 FÉVRIER 2021
Réunion spéciale

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue par visioconférence, à 19 h 30.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1
Mme Sophie Cantin	Conseillère siège # 4
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 5
Mme Nathalie Suzor	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Denis Langlois.

Était également présente :

Mme Nathalie Naud, greffière et directrice générale adjointe.

Était absente :

Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 3
----------------------	-----------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 31. Le maire, M. Denis Langlois, souhaite la bienvenue à tous.

LÉGISLATION

53-24-02-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3- ADMINISTRATION

3.1 Acceptation du contrat de Mme Francine Hébert

4- LEVÉE DE LA SÉANCE

ADMINISTRATION

54-24-02-21

ACCEPTATION DU CONTRAT DE MME FRANCINE HÉBERT

CONSIDÉRANT le départ de Mme Nancy Clavet, directrice générale, pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de la remplacer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER les termes du contrat à intervenir entre la municipalité et Mme Hébert;
- D'EMBAUCHER Mme Francine Hébert pour occuper le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à compter du 1^{er} mars 2021;
- DE MANDATER M. Denis Langlois, maire à signer le contrat de travail et Mme Nathalie Naud, greffière et directrice générale adjointe à signer en tant que témoin.

55-24-02-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de levée l'assemblée à 19 h 32.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Madame Nathalie Naud
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Langlois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.